SDIS de la Haute-Saône
Groupement Doctrine Equipement Formation

Procès-Verbal du jury d'attribution

- Ce procès-verbal est à retourner au service formation par mail (formation@sdis70.fr) le dernier jour de la formation complété après délibération du jury.
- Pour avoir des précisions sur les modalités d'évaluation : se reporter au règlement de formation.

Critères : Evaluation lors de mises en situations professionnelles et évaluations sommatives de l'aptitude technique

- Chaque apprenant doit réaliser à minima deux MSP pendant la formation
- Validation des 4 compétences b.1 ; b.2 ; b.3 et b.4 en acquis et des 2 compétences c.1 et c.2 en cours d'acquisition =Validé (V)
- Non validation d'une compétence associée = Rattrapage (R)
- Non validation de plusieurs compétences associées = Echec (E)

Module équipier PS

Rattrapage stage n°	**23 - 2025**	**du**	**28/04/2025**	**à**	**08:00**	**Centre de formation :**	**CIS LUXEUIL LES BAINS**

					Présence des Stagiaires		**Evaluations**						**Validations des compétences Partie strictement réservée au service formation**		
							A *(Apte)* **NA** *(Non Apte)*						**V** *(Validé)* **R** *(Rattrapage)* **E** *(Echec)*		
Mat	Nom	Prénom	Grade	Centre	Nbr jour(s)	Nbr hr(s)	b.1	b.2	b.3	b.4	c.1	c.2	b	c	Equipier prompt secours
9540	JEANNEY	Lindsay	JSP Jaune	LUXEUIL LES BAINS			A	A		A	A	A		v	

SDIS de la Haute-Saône
Groupement Doctrine Equipement Formation

Procès-Verbal du jury d'attribution

Signature du PV (Grade Nom et Prénom, signature)

Date :

Un caporal de SPV

Un officier de SPV

Le responsable de l'action de formation
Formateur aux premiers secours

Le directeur du centre de formation,
Le chef du GDEF,
Commandant Maxime GERARD

Références des compétences validées dans ce Module

b.1 Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
b.2 Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
b.3 Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
b.4 Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
c.1 Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques
c.2 S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances